

Publication d'une demande d'enregistrement au sens de l'article 6, paragraphe 2, du règlement (CEE) n° 2081/92 relatif à la protection des appellations d'origine et des indications géographiques

(2002/C 102/09)

Cette publication confère un droit d'opposition au sens de l'article 7 dudit règlement. Toute opposition à cette demande doit être transmise par l'intermédiaire de l'autorité compétente d'un État membre dans un délai de six mois à partir de la présente publication. La publication est motivée par les éléments suivants, notamment le point 4.6 par lesquels il est considéré que la demande est justifiée au sens du règlement (CEE) n° 2081/92.

RÈGLEMENT (CEE) N° 2081/92 DU CONSEIL

DEMANDE D'ENREGISTREMENT: ARTICLE 5

AOP (x) IGP ()

Numéro national du dossier: 45/99

1. Service compétent de l'État membre

Nom: Direcção Geral do Desenvolvimento Rural
Adresse: Av. Defensores de Chaves, n.º 6, P-1049-063 Lisboa
Téléphone (351) 213 18 43 82
Télécopieur (351) 213 53 58 72

2. Groupement demandeur

2.1. Nom: Associação Nacional de Produtores de Pêra Rocha
2.2. Adresse: Av. dos Bombeiros Voluntários, 44-1º, P-2550 Cadaval
Téléphone (351) 262 69 11 55
Télécopieur (351) 262 69 56 44
2.3. Composition: producteur/transformateur (x) autre ()

3. Type de produit: Classe 1.6 — fruits

4. Description du cahier des charges

(Résumé des conditions de l'article 4, paragraphe 2)

4.1. **Nom:** Pêra Rocha do Oeste

4.2. **Description:** La poire Rocha do Oeste est le fruit de la variété de poirier Rocha, obtenue dans la région Oeste. La variété Rocha appartient à la famille des rosacées, sous-famille des pomoidées, genre *Pyrus*, espèce *Pyrus communis* L. C'est une variété portugaise, obtenue fortuitement par ressemage il y a environ 150 ans dans la commune de Sintra, et dont l'aire de répartition se situe dans la région Oeste. Les fruits du poirier Rocha produits dans la région Oeste sont de forme ronde ovale, ronde piriforme ou oblongue piriforme ovoïde; ils se caractérisent par un roussissement typique uni à la base, qui se disperse irrégulièrement sur tout le pourtour mais a tendance à se concentrer dans la cavité pédonculaire; la couleur est jaune clair, parfois légèrement rosée du côté exposé au soleil, avec de petites taches de roussissement apparentes, et la cavité pistillaire est presque toujours inexistante. La cueillette s'effectue au mois d'août. La pulpe de la poire Rocha do Oeste est de couleur blanche; elle est moelleuse à fondante, granuleuse, sucrée, sans acidité et très juteuse, et possède un arôme légèrement accentué.

- 4.3. **Aire géographique:** Compte tenu des conditions climatiques requises pour la production de la poire Rocha do Oeste (le microclimat spécifique de la région, le savoir-faire des populations et les méthodes locales, loyales et constantes), l'aire géographique de production comprend les communes de Sintra, Mafra, Arruda dos Vinhos, Sobral de Monte Agraço, Alenquer, Vila Franca de Xira, Azambuja, Torres Vedras, Cartaxo, Lourinhã, Bombarral, Cadaval, Santarém, Rio Maior, Peniche, Óbidos, Caldas da Rainha, Torres Novas, Alcanena, Alcobaça, Nazaré, Porto de Mós, Batalha, Tomar, Ferreira do Zêzere, Vila Nova de Ourém, Leiria, Marinha Grande et Pombal.
- 4.4. **Preuve de l'origine:** Outre les caractéristiques du produit qui l'associent sans équivoque au milieu naturel dans lequel se déroule le processus de production — comportant la sélection des sols, l'implantation et la conduite du verger, la nature et la fréquence des traitements phytosanitaires, la détermination de l'époque de la cueillette ainsi que la sélection, le conditionnement et la présentation commerciale des fruits —, les éléments qui prouvent que la poire Rocha do Oeste est originaire de l'aire géographique de production sont les suivants: les vergers doivent être situés dans l'aire géographique de transformation et leur conduite doit respecter le cahier des charges. La cueillette, le transport, le calibrage et le conditionnement doivent également être effectués conformément aux spécifications du cahier des charges. Tout le processus est soumis à un régime spécial de contrôle, sanctionné par la certification des fruits.
- 4.5. **Méthode d'obtention:** La poire Rocha do Oeste est obtenue selon des méthodes locales, loyales et constantes, qui commencent par le choix des sols et par l'implantation et la conduite des vergers. Les façons culturales sont très importantes et doivent tenir compte du climat particulier de la région et du fait que la poire Rocha do Oeste a besoin de froid pour se développer convenablement. La cueillette obéit également à des règles spécifiques, tant en ce qui concerne ses modalités que l'époque à laquelle elle est réalisée (deuxième quinzaine d'août). La poire Rocha do Oeste se caractérise par une grande capacité de conservation, qui est portée à son maximum lorsque la cueillette et le transport vers les centres de stockage sont effectués avec une précaution particulière. Des conditions spécifiques doivent être respectées pour la normalisation, l'étiquetage et le conditionnement des fruits.
- 4.6. **Lien:** La région connue sous le nom de Oeste (parce qu'elle est la région la plus occidentale du Portugal) se caractérise par des conditions pédoclimatiques très particulières, dues à la fois aux sols (datant de la période jurassique et néojurassique) et à la proximité de la mer. La région en cause est «enclavée» entre les monts Candeeiros et l'océan Atlantique. La conjugaison de ces facteurs se traduit par des caractéristiques climatiques marquées et spécifiques. Ces conditions ne sont évidemment pas étrangères à l'apparition spontanée de la variété Rocha il y a plus de 150 ans. Sur son territoire d'origine, cette variété donne des produits présentant des caractéristiques organoleptiques bien différenciées et reconnues par les consommateurs. La poire Rocha do Oeste n'a pas tardé à devenir un produit emblématique de cette région.
- 4.7. **Structure de contrôle:**
- Nom: Codimaco — Associação Interprofissional Gestora de Marcas Colectivas
Adresse: Av. Bombeiros Voluntários, n.º 36-1º, P-2550-102 Cadaval
Téléphone (351) 262 69 11 55
Télécopieur (351) 262 69 56 44
- 4.8. **Étiquetage:** Mentions obligatoires: Pêra Rocha do Oeste — denominação de origem, ainsi que la marque de certification dûment numérotée. Le modèle de marque de certification figure dans l'avis d'agrément de l'organisme privé de contrôle et de certification, conformément à la norme EN 45011.
- 4.9. **Exigences nationales:** Arrêté n° 13021/99 du secrétaire d'État au développement rural, du 11 juin 1999, publié au *Diário da República* n° 154, série II, du 9 juillet 1999, qui établit les principales règles de production et les caractéristiques de la poire Rocha do Oeste et définit son aire géographique de production.

Numéro CE: G/PT/00160/2000.14.09.

Date de réception du dossier complet: 23 juillet 2001.
